



## Programme de travail du 38<sup>ème</sup> Conseil

*Conscient des défis auxquels notre Organisation est actuellement confrontée, le Conseil de coordination est le syndicat qui représente le personnel du Secrétariat de l'ONU à Genève. Les 25 membres du Conseil consacrent leur temps et leurs efforts à l'exécution de son programme de travail.*

### **I. Afin de préserver les rémunérations et les emplois, et pour promouvoir le développement des carrières, le Conseil veillera à :**

1. Collaborer avec d'autres syndicats pour améliorer le mode de calcul de la rémunération du personnel des catégories G et P.
2. Poursuivre la contestation de la réduction des salaires à Genève devant toutes les instances, y compris judiciaires.
3. Plaider en faveur de la prise en compte des normes de l'OIT et des droits des travailleurs dans la manière dont nos conditions de travail sont fixées
4. Protéger les emplois contre les réductions d'effectifs arbitraires et les délocalisations inutiles.
5. Promouvoir une plus grande sécurité contractuelle et aborder la question du recours croissant à des contrats temporaires et précaires pour assurer des fonctions continues.
6. Plaider en faveur d'un nombre de jours de congés égal pour les détenteurs de contrats temporaires et continus.
7. Faire campagne dans le but de faire des résultats une condition préalable à toute promotion, de réduire la durée des vacances de poste et de promouvoir des mesures préférentielles en faveur des candidats internes.
8. Préconiser que le personnel de catégorie G puisse postuler directement à des postes de catégorie P et assurer de meilleures perspectives de carrière aux candidats du concours national de recrutement et du Programme des jeunes cadres.
9. S'employer à limiter les conséquences, pour l'emploi, des nouvelles pratiques de travail résultant, par exemple, des progrès technologiques et du recours à l'intelligence artificielle.
10. Maintenir notre appui solidaire au Mouvement pour des stages équitables.

### **II. Afin d'améliorer l'environnement de travail et dans l'intérêt du bien-être du personnel, le Conseil veillera à :**

1. S'assurer que les mesures visant à garantir la continuité des activités adoptées dans le cadre de la crise du COVID-19 n'auront pas d'effets négatifs sur le bien-être du personnel.
2. Limiter les effets des exigences d'accroissement de la productivité sur la santé et le bien-être du personnel.
3. Améliorer les mécanismes d'enquête en cas de faute professionnelle et tenir la hiérarchie responsable des mesures qu'elle prend.
4. Faire campagne pour un environnement de travail dans lequel tous les fonctionnaires ont les mêmes chances, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur nationalité, et indépendamment de tout handicap.
5. Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en revoyant les règles s'appliquant au congé parental et permettre à tout fonctionnaire d'avoir accès à des modalités de travail aménagées.
6. Demander un réexamen de la politique en matière de voyages afin que les fonctionnaires puissent se mettre au travail dans des conditions optimales lorsqu'ils sont contraints de se déplacer.
7. Utiliser les leçons tirées de l'expérience pour améliorer les modalités de travail aménagées.



8. Négocier, pendant et après l'exécution du Plan stratégique patrimonial, pour faire en sorte que l'espace de travail soit sûr et sain.
9. Appuyer l'aménagement d'installations récréatives pour le personnel, assurer un soutien financier aux clubs et proposer davantage d'activités aux fonctionnaires et à leurs enfants.
10. Explorer les pistes d'augmentation des ressources financières du Conseil, notamment grâce aux cotisations des membres et aux revenus du magazine UN Today.
11. Plaider en faveur de l'amélioration du système de justice interne.

**III. Afin de garder les fonctionnaires informés et impliqués, le Conseil veillera à:**

1. Tenir régulièrement des réunions générales et diffuser des informations en publiant fréquemment des broadcasts et en utilisant d'autres moyens de communication, telles que le magazine du personnel, UN Today.
2. Consulter le personnel au moyen de sondages relatifs aux évolutions et aux enjeux importants.
3. Publier des informations sur les rôles et les responsabilités des membres du Conseil.